

SOMMAIRE

Extraits de Procès Verbaux

- F Conseil Administration du 19/02/05 P1
- F Conseil Administration du 16/04/05 P5
- F Bureau Exécutif du 21/05/05 P9
- F Extrait de décisions disciplinaires (discipline générale) P11
- F Extrait de décisions disciplinaires (discipline dopage) P12

◆ Le Mot du Président

Le printemps fédéral aura été marqué par l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de notre Fédération pour la prochaine olympiade. Notre credo peut se résumer comme suit : point de révolution, mais évolution marquée.

Pour m'accompagner dans cette mission, le Conseil d'Administration, nouvellement élu à l'assemblée, a ensuite entériné le choix de l'équipe que j'avais proposée et qui constitue le Bureau Exécutif. Celui-ci est composé de :

- Anny LEINWEBER, Roland BROUSTAUT, Gilbert PORTIER, Jean-Paul CHIFFOLEAU et Xavier FANCA : *Vice-Présidents*
- Alain PIGEYRE : *Secrétaire Général*
- Marie-Claude MARTINEZ : *Trésorière Générale*
- Nicolas BELLOIR : *Président*

C'est donc à une équipe, pleine d'expériences et de compétences, qu'incombera la tâche de poursuivre les actions en cours pour les mener à leur terme ainsi que celle de maintenir notre Fédération dans la voie du développement et du progrès. Accroître le nombre de nos licenciés par la recherche de nouveaux pratiquants et de nouvelles pratiques, mieux répondre aux attentes de nos licenciés actuels pour leur donner simplement l'envie de rester avec nous ; tels seront les axes majeurs de notre démarche.

Ces objectifs – certes ambitieux – sont nécessaires pour devenir demain plus grand, plus fort et donc mieux nous faire entendre. Nous n'y parviendrons cependant que si chacun d'entre-nous se sent concerné et apporte sa contribution au niveau d'intervention qui est le sien ; en somme il faut faire vivre l'esprit d'équipe.

Cet esprit d'équipe est le fruit du travail de tous, présidents, cadres techniques, ligues, comités départementaux, commissions sportives et bien d'autres. C'est également le résultat d'un travail commun entre les élus et la direction technique à travers des objectifs partagés et des orientations approuvées. Demain, il nous appartient à nous tous de promouvoir ce fabuleux esprit pour permettre à nos athlètes de se sentir encouragés, soutenus et entourés afin qu'ils puissent se surpasser.

C'est donc avec beaucoup d'optimisme et une passion intacte que nous nous engageons dans cette nouvelle olympiade, et j'invite chacune et chacun d'entre vous à ne pas rester sur le bord du chemin.

Nicolas BELLOIR

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

Conseil d'Administration (19 Février 2005)

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2004**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos et du pré-budget prévisionnel 2005**

Résultat de l'exercice excédentaire de 13 664 €. Les provisions constituées en 2003 ont été reprises dans le résultat 2004.

Il est proposé au Conseil d'administration d'effectuer de nouvelles provisions, pour un montant total de 88 000 € :
- 25 000 € de fonds dédiés en raison du report d'un stage de perfectionnement course aux Etats-Unis, programmé en 2004 et se déroulant en février 2005
- 63 000 € de provisions pour risques liés à la reprise des activités de promotion, lesquelles n'ont été qu'initiales en 2004.

ý *Bilan et compte de résultat incluant les provisions sont approuvés à l'unanimité.*

Un pré-budget prévisionnel 2005 est ensuite présenté et soumis aux débats. Elaboré sur la base d'une subvention ministérielle en nette hausse, il a pour finalité de consacrer des moyens supplémentaires à l'activité sportive de haut niveau afin de permettre aux Comités Nationaux de développer d'ambitieux programmes sportifs.

Il consacre également la redynamisation de la promotion des activités de la FFRS à travers notamment le plan de développement approuvé par le dernier Bureau Exécutif. A cet effet, un important investissement de la FFRS auprès de « Roller Service » dans le cadre de la French In Line Cup est présenté pour 2005, afin de promouvoir davantage l'image de la Fédération.

Le stand fédéral, de même, sera installé sur le site des principaux événements sportifs en 2005.

Hervé LALLEMENT rappelle que la convention d'objectifs sera discutée trois jours seulement avant l'Assemblée Générale. Ce pré-budget devra selon toute vraisemblance faire l'objet de réajustements consécutifs à cette négociation.

ý *Le budget prévisionnel 2005 est approuvé à l'unanimité.*

- **Règles techniques et normes fédérales (équipement) par discipline**

C.N.C. – Rolland BROUSTAUT

➔ Démarche faite auprès des Ligues et des Clubs afin de répertorier les équipements. Identification du responsable du dossier après les élections.

C.N.R.I.L.H. – Gilbert PORTIER

➔ Dossier en cours. Identification du responsable après les élections.

C.N.P.A. – Anny LEINENWEBER

➔ Dossier équipement existant vérifié, rajout du tracé des figures imposées. Responsable du dossier : Camille CABARET.

C.N.R.H. – Jean Paul CHIFFOLEAU

➔ Pas de personne ressource désignée, mais édition par Dan MORTREUX, cadre technique d'un dossier très complet reprenant toutes les spécificités de la discipline. Analyse du dossier en cours.

C.N.S.

➔ Dossier en cours. Identification du responsable après les élections.

Hervé LALLEMENT rappelle que les disciplines doivent se pencher sur deux aspects :

- les normes : elles représentent l'aspect réglementaire du dossier qui doit faire référence à des points de règlement.

PUBLICATION

Fédération Française de Roller Skating

6, Boulevard Franklin Roosevelt – BP 33 – 33034 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 33 65 65

Fax : 05 56 33 65 66

Internet : www.ffrs.asso.fr

CA du 19 Février 2005 - Suite 1/4

- les conseils en matière d'installation et de présentation.

Le Ministère attend un document officiel sur lequel il pourra s'appuyer en cas de litige.

Cela signifie donc qu'une fois ces normes établies, il y aura une commission d'homologation dont le rôle et les modalités d'intervention restent à définir en interne. Ce dossier entraînera donc une prise de responsabilités importantes des Fédérations.

• Point sur les activités sportives

ROLLER IN LINE HOCKEY



Etat des lieux des compétitions

- Fin des Championnats de France Jeunesse dans les Ligues.
- Création d'un Championnat féminin plus conséquent et d'une Coupe de la Ligue féminine avec 4 équipes. Nationale 1 : Equipe de Rethel en tête du Championnat. Le club d'Anglet, nouveau promu occupe la 2^{ème} place. Chute libre pour Angers et Tours.
- Nationale 2 : trois poules au lieu de 4.
- Nationale 3 = 130 équipes.
- Coupe d'Europe des Champions : Rethel = vainqueur de la compétition.
- Championnat d'Europe Senior : vice-champion d'Europe (7 équipes présentes)
- L'Equipe de France Junior Championne d'Europe.

Championnat du Monde 2005

Suite à des soucis avec la municipalité de Grenoble (peu d'implication de leur part), l'organisation des Championnats du Monde de Roller In Line Hockey avait été prévue à Colombes. Les premiers rapports avec cette nouvelle ville ont été fructueux au départ, mais il semblerait que les promesses faites ne pourront pas être tenues.

Par conséquent, le C.N.R I.L.H. et le Comité d'Organisation de la compétition représenté par Bénédicte PREUX et Alain BLANCHET, recherchent une autre solution qui pourra être proposée très prochainement, à savoir : salle du Palais Omnisports Paris Bercy pour le mondial homme, salle de Viry Chatillon pour le mondial femme, salle du Palais Omnisports Paris Bercy central pour la finale homme.

De plus, d'un point de vue financier, cette solution serait moins onéreuse que la structure de Colombes qui ne dispose pas de vestiaires.

RINK HOCKEY



Etat des lieux des compétitions

- Mondial féminin : 5^{ème} place de la France. Bravo, elle a conservé son rang mondial.
 - Championnat d'Europe des jeunes : 4^{ème} place. Classement honorable même si il reste du chemin à faire pour accéder au podium.
 - Tournoi international féminin des moins de 18 ans de Gijon (E) avec l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, l'Angleterre et le club local. La France remporte brillamment ce tournoi grâce notamment à trois joueuses de très bon niveau qui accéderont l'année prochaine à la catégorie senior.
 - Championnats nationaux : début des matchs retour.
 - Préparation des 8èmes de finale de la Coupe de France.
- Depuis le dernier Conseil d'Administration, réunion du bureau du CNRH les 15 et 16 janvier 2005 à Nantes.

Points évoqués :

- présentation par la DTN des B.E.F.
- normes et équipements
- projet de politique de développement 2005-2008 :
 - . constatation de la stagnation constante des licences
 - . désignation des objectifs, moyens et des missions des cadres techniques
- arbitrage :
 - . organisation d'un séminaire national regroupant les membres de la Commission Nationale d'arbitrage et les responsables des régions : bilan peu satisfaisant.
 - . organisation de séminaires déconcentrés.
 - . 2 candidats pour l'examen d'arbitre international qui se déroulera à Montreux en Suisse.
 - . la C.N.A. pense qu'il faudra s'orienter vers la création d'un corps arbitral indépendant.
- Préparation de l'Assemblée Générale : la moitié des membres actuels souhaitent se représenter. Monsieur CHIFFOLEAU attend de la part des futurs candidats une grande motivation et un total investissement.
- Visite des installations de Saint Etienne candidate à l'organisation des Championnats du Monde 2007
 - ➔ Malgré des installations sportives quelque peu insuffisantes (vestiaires), il s'agit d'un bon dossier largement soutenu financièrement par la Municipalité de Saint Etienne. La Fédération a donc donné ses conclusions au C.I.R.H. et maintenu la candidature de la France. Le CIRH n'a pas souhaité retenir notre candidature, c'est donc la Suisse qui organisera cette épreuve.
- Le CNRH a retenu définitivement la candidature de Saint Omer à l'organisation du Championnat d'Europe Junior 2006.

Pour finir, Jean Paul CHIFFOLEAU remercie Thierry CADET pour la qualité des articles parus dans Roller Skate.

PATINAGE ARTISTIQUE



Mondial de Fresno (USA) : coût de déplacement très élevé.
Composition de la délégation française : une patineuse junior, 2 seniors garçons + 1 couple danse. Les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Les athlètes ont eu du mal à gérer leur stress, que ce soit dans l'échec ou dans le succès. Cela est d'autant plus difficile à comprendre que les conditions avaient été réunies pour obtenir de bons résultats. Nous avions déplacé les entraîneurs des athlètes ainsi qu'une équipe complète d'encadrement. Il faut cependant noter la bonne ambiance et l'esprit d'équipe qui ont animé le séjour.
Lors de ce Mondial et sur invitation de notre Président, A. LEINENWEBER a pu assister au congrès de la FIRS.

- Si le CNPA a dépassé son budget cette année, cela peut s'expliquer par trois raisons :
- coût élevé du mondial
 - coût très élevé du déplacement de la Coupe d'Europe
 - augmentation des frais de fonctionnement en matière de communication. Le CNPA a en effet souhaité renforcer sa communication vers les clubs en diffusant notamment le règlement technique à tout le monde.
 - Stages : organisation de nombreux stages pour que les entraîneurs aillent vers les clubs car le CNPA souhaite développer une communication pour permettre aux clubs de tout niveau d'accéder aux stages.
- * Stage secteur 1 : encadré par Stella BOTAROLECOQ pour les 2 premières interventions portant

sur les bases de l'artistique. ; et par Olivier COLARDELLE qui donne les premières notions de danse, et évalue ce qui a été retenu des 2 temps précédents

* Stage secteur 2 avec Arnaud MERCIER : très bonne organisation et très bonne planification.

Ces stages permettront aux entraîneurs qui le souhaitent de s'acheminer, par un système d'unités de valeur, vers l'obtention d'un BEF

* Stages nationaux avec Antonio MERLO : coût très élevé. Il est à noter également la présence de Stéfano ORSI pour le couple danse senior.

Patinage Synchronisé : Dans une semaine : demi-finale des Championnats de France à Livry Gargan. Présence de 620 patineurs, il est à noter l'arrivée de nouveaux clubs sur le circuit.

L'organisation du Championnat d'Europe junior/senior 2007 a été confié à la Ligue d'Aquitaine.

Après le désistement du club de Dijon pour l'organisation de la Coupe d'Europe 2006, le CNPA examine la candidature de l'EPAM.

Joël RETUREAU demande si le problème financier avec l'EPAM lié au Championnat de France d'Issy les Moulineaux a été réglé.

Anny LEINENWEBER lui répond que le dossier est clos, Monsieur JOURDAN a fait le nécessaire.

Hervé LALLEMENT précise que si le budget sportif du CNPA est en déficit, c'est que cela met en lumière un fonctionnement anormal des années antérieures.

COURSE



La saison a débuté plus tôt cette année puisque le CNC a souhaité imposer des dates précises pour les compétitions, notamment pour les compétitions de jeunes afin que ces derniers aient une compétition nationale par mois.

En décembre : BMC Guingamp - En janvier : BMC d'Agen ➔ Beaucoup de Monde sur ces deux compétitions indoor. Le CNC s'interroge sur l'obligation pour les organisateurs de prévoir des salles chauffées.

Pour les juniors et seniors, programmation de deux compétitions indoor à Niort et Le Mans qui ont été annulées. Le CNC souhaiterait que deux dates soient programmées et maintenues pour la saison prochaine.

Réunion des organisateurs de la French In Line Cup le 17 Décembre 2004 à Paris

➔ Présence de tous les organisateurs. Il est à noter que ces FILC sont organisées sur l'ensemble du territoire hors mis sur le grand Sud Ouest. Il en ressort cependant que le système actuel est un bon système de course qui correspond non seulement à l'attente des meilleurs mais aussi à celle des coureurs issus du « loisir ». Le CNC est conscient que le nécessaire devra être fait pour que la Fédération soit présente sur les éditions de Classe A.

Le Comité Directeur du CNC s'est réuni pour la dernière fois il y a 15 jours, il est dommage que peu de personnes se soient déplacées. En ce qui concerne le Skateboard, aucun représentant de la discipline n'a assisté à des réunions depuis 2 ans.

Séminaire de Juges à la FFRS programmé le jour de la réunion des Présidents de Ligues : mise en place de véritables formations avec programmation d'un plan de carrière pour les juges.

CA du 19 Février 2005 - Suite 2/4

Règlement CEC - CIC

→ Joël RETUREAU informe que la Fédération a sollicité les instances européennes et internationales afin qu'il y ait un règlement applicable susceptible d'harmoniser notamment les distances des courses et ce à la demande des athlètes et de l'encadrement. Si cette requête n'aboutit pas, la France sera susceptible de retirer ses athlètes d'une compétition européenne. Rolland BROUSTAUT indique que, suite au congrès de la FIRS, une note nous a été expédiée, par le CEC, récapitulant les différentes distances, à peu près sur les mêmes bases que les distances appliquées lors des Championnats du Monde.

Cependant le CIC a modifié le règlement de la Course à Points, de la Course à l'Américaine, de la Course Points-Elimination. Ces modifications devraient être appliquées dès 2005.

Suite à toutes ces modifications, le CNC a décidé d'appliquer les règles du CIC à partir de l'année qui suit le Mondial ayant vu appliquer ces nouvelles règles pour la première fois. Cette année, les normes retenues pour les équipements des patineurs :

- o nombre de roues : 6 roues maximum
- o hauteur des roues : diamètre de 100 mm maximum
- o longueur de la platine : 50 cm y compris les roues.

Le point positif des dernières décisions du CIC est que les équipements vont être normalisés pour pouvoir établir à l'avenir les sélections avec des minimas par temps.

Homologation des équipements : le DTN indique que le CIC va fournir les plans des équipements et prendra en charge le déplacement de personnes susceptibles d'homologuer les pistes.

RANDONNÉE

1/ Amélioration du Site Web « Parcours de Randonnée-Roller en France »



Compte-rendu de la réunion du 12 Novembre 2004

a) Points évoqués :

- amélioration de la méthodologie pour la création des cartes « Road Book Roller »,
- rubrique « Guides et Livres » : ajouter de nouveaux guides, l'un pour Lille sous le titre « Culture Roller » l'autre pour Grenoble intitulé « Roller Guide »,
- rubrique « Liens » : ajouter le site Web de « ROL Ride on LILLE »,
- à la demande des clubs de randonnée : ajout d'une nouvelle rubrique intitulée « Liste des clubs de randonnée de la FFRS »,
- à la rubrique « Contact » ont été mis les noms des huit membres du groupe « Web Rando », avec les zones géographiques couvertes par chaque membre du groupe.

b) Une revue des parcours mis en ligne a été faite, actuellement 77 parcours sont disponibles sur le site. La liste des parcours à faire par chaque membre a été revue et confirmée, il s'avère en effet qu'actuellement seulement 3 des 8 membres de groupe se sont investis dans cette tâche, il faudra avec la DTN et la nouvelle CNR revoir cette organisation.

2/ Amélioration du Site Web général de la FFRS

Thierry CADET a d'une part changé la photo de présentation de la Randonnée et a ajouté sur la première

page la mention « Les parcours de rando », ce qui permet d'avoir une meilleure visibilité et pouvoir accéder directement sur le site Web « Parcours de Randonnée-Roller en France » (demande aussi formulée par Nicolas BELLOIR). Il faudra cependant mettre une mention plus précise du type « Les Parcours de Randonnée-Roller en France ».

3/ Dans le cadre général du développement des sites Web une réunion avec la nouvelle société O.D.S.I. est prévue dans les semaines à venir.

4/ Développement des contacts avec l'association AF 3V (Association Française Vélo Voies Vertes)

Suite à de nouveaux contacts avec Monsieur Julien SAVARY, Président de l'association AF 3V et d'échanges de courriers avec Nicolas BELLOIR, l'AF 3V accepterait d'engager une démarche de collaboration avec la FFRS, notamment en ce qui concerne le développement de nouvelles « Voies Vertes » et leur promotion, ainsi que l'information au grand public dans l'intérêt respectif de nos adhérents. Dés à présent, Madame Pascale VAILLANT représentera la FFRS lors de la prochaine Assemblée Générale de l'AF 3V qui se tiendra le 26 Février à Montreuil. Une réunion avec Monsieur Julien SAVARY est prévue à une date à confirmer après l'AG de la FFRS.

5/ Création et mise en place du BEF randonnée avec la Commission Enseignement

Le travail d'un groupe de cinq personnes avec Christine CARRE a permis de procéder à la création et la mise en place du BEF randonnée, qui s'intitulera finalement « Brevet d'ENCADRANT Fédéral ».

Le BEF sera composé de deux échelons :

- l'Echelon n°1 correspondant à l'encadrant accompagnateur « escorteur ». Il comporte 3 modules, et 5UF soit 8 jours de formation et passages des UF.
- l'Echelon n°2 correspondant à l'encadrant chef de projet. Il comporte 2 modules et 3UF soit 4 jours de formation et passages des UF.

Il faut maintenant procéder à la création du contenu des formations, ainsi qu'à la mise en place et l'organisation des 8 unités de validation des Formations.

Il sera aussi nécessaire de définir le rôle et les obligations de la CNR d'une part, de la DTN et de la Commission Enseignement d'autre part.

Un budget prévisionnel a été établi pour couvrir les frais inhérents à la mise en place des formations et au passage des UF.

6/ Participation au salon des randonnées

Ce salon est programmé pour 2005 les 1, 2 et 3 avril. Il reste intéressant d'être présent sur ce type de manifestation, même si le coût du stand reste élevé. Il ne nous sera pas possible d'y participer cette année (délai trop court pour l'établissement de documents). Par contre, nous nous devons d'y être présents en 2006.

ROLLER ACROBATIQUE

- Programmation du calendrier national
- Développement des compétitions internationales

La CNRA souhaite développer une politique vers les régions, les départements et les clubs en essayant de les aider, notamment en matière de formation.



Joël RETUREAU indique qu'il souhaite inviter les responsables du Roller Acrobatique et du Skateboard pour la prochaine réunion des présidents de ligues afin qu'ils puissent rencontrer les élus régionaux avec qui

les relations sont souvent difficiles.

Il indique également qu'il a déjà rencontré une partie des candidats aux prochaines élections, et que ces personnes étaient motivées et prêtes à travailler pour leur discipline de façon positive.

Cédric LE BIHAN conclut en indiquant que les actions réalisées jusqu'ici sont le fruit du travail d'une équipe motivée qui fonctionne enfin.

Intervention de Robert BIENNE—Représentant de la FFRS à l'AFCAM

Robert BIENNE remet à Joël RETUREAU la médaille d'argent de l'AFCAM.

Cette médaille a également été attribuée à Madame Jeanine OUDOT pour le CNC, Madame Jacqueline DARRIET et Monsieur Arnaud MERCIER pour le CNPA.

Point sur les activités des commissions fédérales

COMMISSION ENSEIGNEMENT ET FORMATION



Formations BEES1

→ 16 stages avec 83 stagiaires entre décembre 2004 et octobre 2005 soit 94 jours de formation = 752 h.

Formations BEES2

→ étant donné le peu de candidats, il s'agit quasiment de formation sur mesure - 12 jours soit 96 h.

Total des formations : 848 h. Intervention de 30 formateurs, vacataires, cadres d'état ou dépendant d'un organisme externe.

Formation continue : formateur de formateur BIF :

- o 27 candidats sur la session du 24 au 26 septembre
- o annulation du colloque des 8 et 9 janvier par manque de candidats.

Parutions

La Commission Enseignement a informé le Président de la Fédération qu'elle souhaiterait la création d'un logo Commission Enseignement FFRS afin de faciliter l'identification des documents.

- Cahier des charges BEF : il sera distribué à l'AG
- Livret de formation également paru.
- Création de CD Rom. La première discipline à avoir son CD est l'Artistique. L'ambition de la Commission Enseignement était de faire un montage Vidéo afin d'illustrer les écrits. Ce projet sera adapté aux besoins des comités et commissions.

La Commission Enseignement indique au CNPA qu'une participation financière leur sera accordée afin de couvrir l'achat du matériel vidéo.

COMMISSION MEDICALE



Bilan clôturé en Septembre pour le suivi longitudinal assuré à 90 % par la FFRS, y compris pour les athlètes entrés en filière cette année. Notre Fédération fait partie des fédérations ayant fort bien assumé le suivi longitudinal de ses athlètes.

Le Docteur FANCA souligne que les athlètes du RILH, non reconnus sportifs de haut niveau, ont été suivis de la même façon que les autres. Le médecin fédéral sera d'ailleurs présent sur le prochain stage des féminines en RILH pour des examens complets.

Le souci rencontré pour le suivi médical des équipes a été réglé avec la nomination pour le Rink Hockey féminin et le Patinage Artistique du Docteur Mona CHERIF.

Bon suivi médical sur les stages et les compétitions.

CA du 19 Février 2005 - Suite 3/4

La totalité du budget relatif au suivi médical a été dépensé à 100 %.

Pour le Patinage Artistique, le médecin des équipes de France sera présent sur le Championnat du Monde.

Anny LEINENWEBER demande à qui sont imputés les frais de ce déplacement.

→ Docteur FANCA : le déplacement est à la charge du comité. Les indemnités journalières sont réglées par la commission médicale.

Pascal DUGOUA demande ce qu'il est en exactement de la controverse sur l'utilisation des étirements en échauffement.

→ Docteur FANCA : en effet, une étude a mis en doute l'utilisation des étirements. Cependant, cet article doit être relativisé. Il maintient que l'exercice de l'étirement en particulier après la performance est une bonne chose, particulièrement bénéfique pour l'amplitude articulaire en patinage artistique. Suite à une réunion, la Fédération a été interpellée sur le fait que les médecins ne sont peut-être pas assurés pour l'exercice de leur profession à l'étranger lors des déplacements sur des compétitions internationales.

Le Docteur FANCA demande à ce que les Mutuelles du Mans soient contactées pour savoir si notre contrat garantit une telle responsabilité.

L'objectif pour la saison prochaine est de renforcer le suivi des athlètes de haut niveau.

Le Docteur FANCA souligne que les contacts avec le médecin du Ministère sont difficilement réalisables car il est difficile pour lui de trouver du temps pour l'ensemble des fédérations.

COMMISSION VIE FEDERALE

• Début octobre, réunion avec le Président et Patrice MAZAUD à Angoulême pour rencontrer les dirigeants de clubs de la Ligue Poitou Charente afin de les aider à recréer la Ligue. Une nouvelle association distincte de la précédente a donc vu à nouveau le jour en Novembre sous le nom Ligue Poitou Aunis Saintonge. Elle compte environ 1700 licenciés.

• Mi-novembre : réunion des Présidents de Ligues avec 17 régions représentées, dont les deux présidents des nouvelles régions : Franche Comté et Poitou Aunis Saintonge. Points abordés :
- nouveaux statuts
- labellisation des clubs
- réorganisation des missions des conseillers techniques nationaux
- état des lieux des formations
- débat sur le projet de la nouvelle licence randonnée.

• 25/27 novembre : Assises Nationales du sport, regroupement de fédérations affinitaires : OMS, UN-CU, USEP, FSGT, UCPA, UFOLEP, SNEP, etc... Sujets abordés :
- Quelle formation des jeunes et quelle EPS à l'école souhaitons nous ?
- Le sport : est-ce vraiment mieux dans un club ?
- Les jeux olympiques sont-ils toujours une manifestation humaniste ?
- Le sport pour tous : qu'est-ce que cela veut dire ?
- Le salariat dans une conception associative est-il un risque pour le développement de la vie associative ou y contribue-t-il ? etc.

• 17 décembre : Assemblée Générale du CENS, Ecole du pôle course de Nantes.

- Labellisation des clubs - Critères :
 - 3 ans d'ancienneté
 - 2 disciplines
 - 30 licenciés durant ces 3 ans
 - 1 brevet d'état option roller
 - 1 brevet d'initiateur fédéral
 - 1 école de patinage ouverte à tout public.
 - organisation de randonnées.

A ce jour, 15 clubs répondent aux critères de labellisation. Cependant la date ayant été fixée au 18 février, il est possible que des candidatures nous arrivent encore. Ces labellisations se répartissent sur 10 ligues parmi lesquelles les DOM TOM.

- Aide fédérale aux clubs : 22 clubs en ont bénéficié.
→ 22 clubs x 155 € = 3 410 €.

• Reversement des licences—Coût total au 30/11/04 = 124 237 €.

→ Pour les ligues : reversement aux 22 ligues pour 92 241 € au total.

→ Pour les comités départementaux : montant total à reverser = 24 634 €. Actuellement, seuls 33 comités sur 54 ont répondu aux critères de reversement.

Annie VALENCOT demande ce qu'il en est de l'aide qui devait être apportée pour l'organisation d'une session BIF dans la Ligue Poitou Aunis Saintonge.

→ Patrice MAZAUD précise que la Ligue avait demandé à la Fédération de les aider. Cependant, au vu du reversement sur les licences qui leur a été attribué, ils ont renoncé à cette demande.

• Rapport d'activités de la Direction Technique Nationale

Convention d'objectifs : Etablissement de la C.O. en collaboration avec les élus des comités nationaux. Cependant, il est à noter que la convention sera annuelle et non pas pluriannuelle comme habituellement.

Relations avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports :

• Défense du dossier de reconnaissance de haut niveau pour le Roller In Line Hockey. Réponse attendue le 28 février avec décision finale entérinée début avril par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau. Réponse également pour les autres disciplines qui demandaient le renouvellement de reconnaissance de haut niveau. Point noir pour l'artistique car il y a peu de nations sur un mondial.

• Evaluation partagée avec la Fédération, le MJS et la Préparation Olympique en ce qui concerne les filières de haut niveau (pôles), et le dispositif des listes d'athlètes de haut niveau (aspect médical, suivi socioprofessionnel...). Le procès verbal de cette évaluation est arrivé à la Fédération, et le DTN doit présenter l'évolution de ces filières au sein de notre fédération pour les 4 années à venir, à savoir projet de création de sections sportives avec à terme l'ouverture :
- d'un pôle espoir patinage artistique dans le département du Val d'Oise (rendez-vous prévu avec le Conseil Général le 23/02)
- d'une section sportive + un pôle espoir Course dans le département de la Seine et Marne à l'Ecole Interarmées des Sports
- d'une section sportive construite autour du SA Mérignac + autre projet sur Vaulx en Velin.

Il devient de plus en plus difficile de gérer les listes

d'athlètes de haut niveau en terme de délai. En effet, ces listes doivent être fournies le 15 décembre pour une publication au 1^{er} janvier. Or, avant de pouvoir entrer sur les listes, les athlètes doivent avoir satisfait au suivi longitudinal. De plus, le Ministère souhaite que les athlètes susceptibles d'entrer en pôle soient préalablement inscrits sur ces listes.

Evolution de la DTN

- Obtention d'un contrat Haut Niveau pour Thierry CADET
- Transfert de l'ancien contrat fédéral sur Eric PERAUDIN pour l'encadrement de l'Equipe de France féminine de Roller In Line Hockey ainsi que pour les formations.
- Nouvelle répartition du travail de Luc BOURDIN : 1 tiers temps pour le Roller Acrobatique, 2 tiers temps pour les équipements.
- Stéphane HERIN, responsable du département de la vie de l'athlète va reprendre des missions sur le terrain pour le développement du rink-hockey.
(...)

Plan de développement

Organisation des actions de communication et de développement autour de plusieurs idées :

- Faire connaître la Fédération en avançant une image fédérale unidisciplinaire telle qu'elle est perçue par le grand public. La déclinaison des différentes disciplines sera faite dans un second temps. Utilisation de différents outils de communication autour desquels seront construits :
 - o le stand fédéral : mobilier, documents de présentation... idée d'établissement d'un flyer par discipline qui doit être validé par le comité national concerné, et création d'une pochette reprenant toutes les disciplines + 1 fiche par diplôme + 1 fiche sur l'ERF.
 - o le site internet : 2005 = amélioration du contenu, 2006 = rénovation ou création du contenant (architecture, image...)
 - o la collaboration avec le Magazine Roller Skate pour l'établissement d'articles fédéraux et/ou d'articles ciblés sur l'une de nos disciplines.

A ce propos, Joël RETUREAU indique qu'il a assisté à une réunion avec Nicolas MOUTON-BRETONNEL à Rennes. Il en ressort que le magazine souffre d'une désaffection de nos propres licenciés car à peine 1000 abonnements sur 40000 licenciés ont été enregistrés. Roller Skate connaît donc des difficultés. Nous allons donc devoir faire un travail d'information car ce magazine a au moins le mérite d'exister.

Jacques LAMBERT abonde en ce sens afin qu'une campagne d'information et de promotion du magazine soit menée vers nos clubs.

- Aller à la rencontre des pratiquants :
 - à l'occasion d'événements sportifs
 - sur les lieux de pratique libre. Nous devons donc consacrer du temps et des moyens pour rencontrer les gens qui pratiquent en extérieur.
- Accueillir les pratiquants au sein des clubs.

Projet à l'étude :

- création d'un pack de communication à destination des clubs avec un prix de vente relativement bas (prix coûtant).
- Montage de spots présentant chacune de nos disciplines pour projection sur le stand fédéral. Réunion prévue avec Joël RETUREAU et une société de production pour finaliser un contrat.

CA du 19 Février 2005 - Suite 4/4

Hervé LALLEMENT conclut en indiquant qu'en termes sportifs, nous devons nous améliorer sur l'établissement de calendriers officiels et l'amélioration de la diffusion des règlements sportifs.

• Préparation de l'Assemblée Générale

Approbation de l'ordre du jour définitif
yL'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

(...)

Médailles et fédérales et récompenses (...)

yToutes les propositions sont approuvées à l'unanimité.



• Questions diverses

Délibération autorisant des poursuites en diffamation.

Joël RETUREAU informe les membres du Conseil d'Administration qu'un site internet a indiqué à propos d'Alexis CONTIN qu'il « avait subi une contrôle anti-dopage positif lors du Championnat de France Piste à Valence d'Agén et que la Fédération avait couvert cet athlète pour qu'il continue à évoluer ».

Le frère de ce coureur, avocat, a demandé un référé pour savoir à qui appartenait le site et qui avait écrit cet article. Ces informations lui ayant été transmises, il en a avisé la Fédération.

Notre avocat, Maître Paul MAURIAC a aussitôt été missionné pour défendre à part les intérêts de la Fédération.

Le Président demande donc aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de continuer la procédure afin de pouvoir attaquer le site pour diffamation publique.

yLe CA accorde à l'unanimité au Président l'autorisation d'engager des poursuites en diffamation.

(...)

Carte licence 2005 - Design

Différents modèles de carte établis par Thierry CADET circulent.

yChoix de la carte avec patineurs en couleurs, sur fond bleu. Modification de la police de caractère en blanc.

AFCAM

Robert BIENNE rappelle que l'AFCAM regroupe les arbitres de tous les sports français. C'est une interlocutrice privilégiée pour les arbitres auprès du Ministère.

Il demande à chaque comité national de bien vouloir désigner un responsable.

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

Conseil d'Administration du 16 Avril 2005 - Projet de PV sous réserve d'approbation ultérieure et définitive par le C.A. (...)

• **Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 Février 2005**

• **Constitution du Bureau Exécutif**

- ==> Résultat des élections
- Secrétaire général : Alain PIGEYRE
 - Trésorière : Marie-Claude MARTINEZ
 - Vice-Président(e)s : Anny LEINENWEBER
Rolland BROUTAUT/Jean-Paul CHIFFOLEAU
Gilbert PORTIER/Xavier FANCA

• **Constitution des commissions**

Commissions nationales sportives

- Commission Nationale Roller Acrobatique
Présidente : Monique HEMAR
Membres : Pierre CELAT / Mathias HUNT
ZBUCKLER/Maxime LETELLIER/
Jérôme PHILIPPON
- Commission Nationale Randonnée
Président : Alain PIGEYRE
Membres : Cyril ABBAS/André DARDARD
Adeline LE MEN/Michel SAINT LARY
- Commission Nationale Skateboard
Président : Thomas RAYMOND
Membres : Alain ESNAULT/Jean Sébastien
GUEZE/Christophe MOSSU/Thierry TISSIER

Commissions fédérales

- Représentant de l'arbitrage : François LEJEUNE
- Présidente de la Commission Equipement : Bénédicte PREUX
- Présidente de la Commission Formation, Enseignement et perfectionnement : Annie VALENCOT
- Président de la Commission Médicale : Dc FANCA
- Commission Sponsoring-Communication :
Président : Alain BLANCHET
Autres membres : Cyril ABBAS - Lucile LE
BORGNE
- Président de la Commission Vie Fédérale :
Jacques LAMBERT
- Président de la Commission Statuts et Règlements :
Henri CHEVOLLEAU

Commission médicale

- Jean Charles LAUREAU : Kinésithérapeute fédéral national et représentant des kinésithérapeutes.
- Docteurs : Pierre SEBASTIEN / Patrick MOREAU
Marc PERRUCHO / Mona CHERIF
- Podologue : Pascal PETIT (...)

Commissions de discipline

Les sections de 1^{ère} instance dans chaque Comité National sont présidées par Xavier FANCA.

RILH : Président: Didier LEFEBVRE
Autres Membres : Alain BELLET / Yves NOURY /
Françoise BOCK / Jean-François BOQUET

RH - Président : Philippe SAMBOURG
Autres membres : Philippe AUBRE / Jean-Paul CHIFFOLEAU / Guy HAMON (1) / Christian ROUGIER
(1) Suite à la réunion du CD du CNRH du 11-12/06/05, M. HAMON sera remplacé par M. VEZIEN Patrick.

COURSE - Présidente : Dominique VASSELIN
Autres membres : François LEJEUNE / Claude
FOURNIER/Didier BRILLAULT/Jérémie CANAL

ARTISTIQUE - Président : Olivier COLARDELLE
Autres membres : Evelyse GUITTON / Carole CHARLET / Christian FOURCADE / Marie Odile PERU

Commission de Discipline Générale d'Appel :

- Alain SEGERS (Président - avocat)
- Autres membres : Daniel BONITHON/Anny LEINENWEBER/Gilbert PORTIER/Roger HERMAN (2)
Thomas CAYOL/Gérard DESROCHES/Ally SAHNOUN / Pierre DUCHEMIN
(2) Suite à la réunion du CD du CNRH du 11/12/06/05, M. HERMAN sera remplacé par M. HERENT Jean Loup.

Commissions fédérales de Lutte contre le Dopage

- **Organisme de première instance :**
 - Jean-Philippe LACHAUME (Président - avocat)
 - Autres membres Sébastien PIERRE (médecin) /
Brigitte DESTRUBE (médecin) / Rolland BROUTAUT / Dominique SANCHIS / Marie-Christine HEINTZ / Jean-François DUGOUA / Claude DUCOURTIOUX
- **Organisme d'appel :**
 - Xavier FANCA (Président - médecin)
 - Autres membres : Thierry MONEYRON (avocat)
Hugues FARENC / Pascale VAILLANT / Christian ROUGIER / Jean-Louis HERENT
 - **Chargés d'instruction :** Alain PIGEYRE / Jacques LAMBERT

La composition des organes disciplinaires est ainsi étoffée afin de remédier aux difficultés de quorum survenues en dernière année du mandat précédent, étant entendu que les nouveaux membres permettront de suppléer d'éventuelles indisponibilités.

• Calendrier des réunions institutionnelles 2005

AG = 3ème week-end de mars
Réunions du CA : 17/09/05 - 18/02/06 - 06/06/06
(...)

• Intervention du DTN

Présentation de l'organigramme de la Direction Technique Nationale.

Nicolas BELLOIR informe les membres présents qu'il a demandé au MJS le renouvellement de la convention d'emploi du DTN pour les 4 ans à venir.

Mécanismes de la Convention d'Objectifs et de la préparation du budget fédéral

Préparation du budget fédéral - Dotation aux Comités Nationaux - Cadrage

Dotation aux Comités Nationaux : Pour rappel (réalisé en 2004)
- Subvention MJS = 711 500 €
- Fonds propres FFRRS = 123 500 €.

Subvention MJS - Répartition sur 4 critères

1. Compétitions de référence par collectif
Mondial = 48 000 € - Euro = 35 000 € (...)
2. Nombre d'athlètes d'une équipe type
Artistique = 10 / Course = 12 / RH = 10 / RILH = 16 /
Roller acrobatique = 6 / Skateboard = 6.
3. Reconnaissance de haut niveau
Haut Niveau = coefficient 0.9 - Non haut niveau = coefficient 0.7.
4. Comités nationaux - Fonctionnement Equipes de France : environ la moitié du salaire du personnel administratif à charge de chaque comité national.
➔ Prise en compte du temps de secrétariat pour la gestion des équipes de France.

CA du 16 Avril 2005 - Suite 1/3

Fonds propres FFRS – Répartition sur 1 critère

= Nombre de licenciés dans la discipline

En 2004 = 123 K.€ pour 44 000 licenciés – 2.80 € par licence - En 2005 = attribution de 3 € par licencié.

• Ajustement du budget prévisionnel

Le DTN indique que le budget adopté par l'Assemblée Générale faisait état d'un montant de subvention ministériel de 1 300 000 €.

Suite à la réunion avec le MJS, il a été attribué à la Fédération :

- 1 202 000 € de subvention

- + avenants 18 000 € pour les manifestations exceptionnelles restant à négocier : 5 000 € Mondial RILH Homme – 5 000 € Mondial RILH Femme – 5 000 € Euro RH Jeunesse – 3000 € Mondial Roller Acrobati-que.

Il convient donc de réajuster le budget 2005.

Hervé LALLEMENT et **Patrice MAZAUD** présentent aux membres du Conseil d'Administration les différentes propositions de réajustement :**Charges**

* Activités sportives : 1 851 500 € dont 920 400 € de dotation aux comités nationaux

* Fonctionnement : 747 000 €

* Organisations propres des C.N. : 384 000 €.

Produits

* Subvention MJS : 1 202 000 €

* Ressources propres : 1 311 500 €.

*l'Ajustement du budget 2005 adopté à l'unanimité.***• Procédures financières et barèmes de remboursement de frais***l'Ajustement et adoption du règlement spécifique.***• Interventions des Président(e)s des Comités Nationaux et Commissions Nationales Sportives****PATINAGE ARTISTIQUE**

Mme LEINENWEBER indique que le 19 mars dernier, un nouveau CNPA s'est mis en place avec 13 membres élus à la majorité absolue au premier tour. Les membres du CNPA précédent qui se représentaient ont tous été réélus, et 4 nouveaux sont venus étoffer le groupe.



Dès la semaine suivante, lors du championnat de France de patinage de groupes à Dinan, l'organigramme de fonctionnement a été mis en place et chacun des élus a trouvé un rôle à sa mesure.

Pour ce qui est du bureau, seul le secrétariat politique change, puisque c'est Marie-Claude MARTINEZ qui en a accepté la responsabilité, sachant qu'elle réside tout près du secrétariat administratif et a de nombreuses occasions de rencontrer Pascale DUGOUA qui traite toujours tous les dossiers avec efficacité et gentillesse.

Ce qui change au CNPA, c'est d'abord la création du poste de coordinateur des stages qui sont de plus en plus nombreux et variés, et nécessitent la présence, ou en tout cas l'intervention dans la mise en place stratégique d'une personne compétente, capable de dominer les problèmes techniques et de répondre aux attentes des clubs, des CRPA et des athlètes bien sûr.

Cette personne, c'est Arnaud MERCIER, qui travaille avec Pascale DUGOUA pour ce qui est de la logistique. En effet, beaucoup de stages se font à Gujan Mestras, et Pascale étant sur place, elle peut négocier facilement avec les instances locales pour les hébergements et l'utilisation des salles.

Il s'agit là des stages qui se sont mis en place au niveau des secteurs 1 et 2, surtout le secteur 2, mais aussi le stage de permanence estivale, qui est une idée nouvelle et fonctionnera cet été la première semaine d'août. Il consiste à mettre un entraîneur breveté d'état à la disposition des patineurs qui souhaitent poursuivre l'entraînement en été, alors que leurs salles sont souvent fermées.

C'est une expérience nouvelle qui pourra se renouveler plusieurs fois dans l'année si le besoin se fait sentir. Normalement, ces stages devraient s'autofinancer grâce à l'inscription, d'autant plus que les entraîneurs susceptibles d'encadrer sont sur place et donc n'auront pas de souci d'hébergement.

En ce qui concerne les secteurs 3 et 4, rien ne change. Le CNPA espère pouvoir s'occuper un peu plus du secteur 3 qui à l'heure actuelle, souffre un peu du manque de stages adaptés à sa catégorie. Actuellement, se déroule à Talence un stage d'évaluation, sélectif pour la coupe d'Allemagne qui est une compétition de référence pour nos patineurs et qui se déroulera fin mai. Ce stage est essentiellement encadré par Françoise LEONARD et Joël PIGEON, même si, le couple entraîneur-patineur étant privilégié, tous les entraîneurs des patineurs concernés sont invités.

Pour en terminer avec les stages, Mme LEINENWEBER souligne que lors du stage secteur 2 de Gujan, en février, une vingtaine d'entraîneurs ont obtenu les 3 premières UF du BEF. Cet examen semble être motivant, il reste maintenant à voir ce que donnent les 2 dernières UF sans doute plus difficiles à obtenir, mais en artistique, on peut dire déjà que la formule est positive et incite les entraîneurs à se déplacer sur les stages.

Le C.N.P.A. a également souhaité modifier la formation des juges qui jusque là était assurée par une seule personne qui d'ailleurs a fait un travail remarquable, et a permis à de nouveaux juges régionaux et nationaux d'arriver sur le circuit. Les techniciens ont pensé en effet que le regard de plusieurs personnes qualifiées est plus approprié à la formation actuelle qui ne doit pas paraître figée et rigide, mais doit permettre aux intéressés de s'ouvrir à différentes situations et avoir une approche plus large de la compétition. Un plan de formation a été mis en place et diffusé, de façon à ce que les CRPA le tiennent à la disposition des candidats éventuels. Bien entendu, les candidats en cours de formation ne perdent rien de ce qu'ils ont acquis. Cette formation paraîtra moins lourde et plus attractive du fait que les intervenants auront des approches et des comportements différents.

Un premier temps est prévu pendant le critérium national d'artistique à Cestas le 22 avril, il devrait déjà nous permettre de nous positionner par rapport à la réaction des candidats.

Mme LEINENWEBER indique les différentes compétitions qui ont déjà eu lieu.

La date de la compétition de Noain étant la même que celle de l'AG, aucune équipe n'a pu s'y rendre, mais une petite délégation a été envoyée à Bruxelles pour le Sunday's. Cette délégation, encadrée par David SIKSIS et Valérie JOURDAN, était composée de Frédéric GARCIA, qui a terminé 1^{er}, Maxime DUPONCHEL, immédiatement derrière, Najete KADA et Alison LESAULNIER qui successivement ont terminé 3^{ème} (sur 8) et 10^{ème} (sur 15).

Il faut noter que les clubs de Mouvaux et Fontenay se sont déplacés avec d'autres patineurs pour leur propre compte. Mme LEINENWEBER informe que c'est une compétition motivante et peu coûteuse si le CNPA envoie des patineurs du Nord de la France.

En France a eu lieu le week-end suivant le championnat de France de patinage de groupes. La demi-finale avait eu lieu à Livry-Gargan où, malgré le nombre impressionnant de patineurs, l'organisation était irréprochable. Sur 620 patineurs, 500 ont été sélectionnés pour les championnats de France et 7 groupes pour les championnats d'Europe qui se dérouleront au Danemark le week-end du 8 mai. Il semblait que les meilleurs étaient encore meilleurs, et l'impression s'est confirmée pour les championnats de France, c'est pourquoi nous partons au Danemark avec quelques espoirs au cœur. C'est vrai qu'il y a des groupes qui n'ont pas encore leur place dans la discipline, mais le fait qu'ils soient venus à la demi-finale leur a permis de faire des comparaisons et donc les motiver pour améliorer leur niveau. Il est à noter que de plus en plus de patineurs de cette spécialité restent plus longtemps dans le circuit. L'idéal serait qu'ils aient d'abord un bon niveau de patinage individuel, c'est pourquoi le CNPA conseille toujours aux nouveaux de ne pas se contenter de pratiquer le patinage de groupes. Cela ne devrait venir qu'après, et certains commencent à le comprendre. Ceci dit, les championnats de France à Dinan étaient d'un bon cru, l'organisation comme d'habitude en Bretagne, de qualité, l'accueil chaleureux, et malgré le départ de Mme PERU du CNPA, il faut espérer qu'elle continuera à être active au sein du patinage artistique.

Mme LEINENWEBER annonce le montage de 2 dossiers pour l'organisation de compétitions internationales : le championnat d'Europe 2007, (dossier déjà donné à Monsieur BELLOIR), et la Coupe d'Europe 2006 qui a finalement été prise par les clubs EPAM de la région parisienne et pour laquelle les membres du CA doivent se prononcer aujourd'hui pour valider cette attribution

Mme LEINENWEBER précise que Monsieur MERCIER préférerait que cette dernière compétition se déroule du 1^{er} au 5 novembre, mais le CEPA hésite à cause de la date des championnats du monde d'artistique qui devraient se dérouler en Espagne. Le CNPA pense qu'il serait effectivement préférable que la Coupe d'Europe ait lieu avant le Mondial. Financièrement, la Coupe d'Europe reste une compétition peu lourde, puisqu'il y a une taxe d'organisation de 1500 euros et 3 membres du CEPA à prendre en charge. Le CNPA accorde une entière confiance à l'équipe d'Arnaud qui nous a montré en 2004 comment elle savait organiser et gérer une compétition, qu'elle soit nationale ou internationale.

Mme LEINENWEBER adresse ses remerciements à Arnaud et son équipe pour avoir accepté de prendre cette organisation, au départ demandée par le club de Dijon, qui s'est démis et qui a donc dû renoncer à une organisation européenne ce qui est toujours désagréable.

Mme LEINENWEBER demande aux membres du CA l'autorisation de donner à l'EPAM l'organisation de la Coupe d'Europe 2006.

l'Proposition adoptée à l'unanimité.

Mme LEINENWEBER parle également du séminaire des juges et entraîneurs qui s'est déroulé à Misano les 12 et 13 avril.

Cette année, la France était présente, avec Florence DAVID en tant que juge, et Sophie DROUET en tant qu'entraîneur. Elles feront part de leurs acquis aux autres juges internationaux pendant le critérium de danse de Montpellier des 5,6,7 et 8 mai, mais ce qui est sûr et positif, c'est que cette année, 1 ou 2 des juges français officieront sur toutes les compétitions européennes.

Mme LEINENWEBER indique que Monsieur LALLEMENT donnera des informations sur l'ouverture possible d'un pôle d'entraînement à Eaubonne.

CA du 16 Avril 2005 - Suite 2/3

Pour finir, Mme LEINENWEBER revient sur l'intervention de Monsieur GERBER du club d'Hettange qui organise chaque année l'Open de France de danse, et s'inquiète de savoir si la Fédération ne pourrait pas aider d'une façon ou d'une autre ces organisations qui deviennent de plus en plus lourdes. Si on les veut de qualité, il faut faire appel à de plus en plus de nations importantes et tout cela coûte cher, les instances restreignant de plus en plus leurs aides. Monsieur LAMBERT peut confirmer cet état de fait car le Trophée Michèle Lambert souffre de la même situation. Que faut-il répondre à ces organisateurs qui risquent de se lasser ou d'épuiser leurs réserves en hommes et en deniers ?

COURSE

• Championnats de France de Grand Fond les 12 et 13 Mars à Grenade sur Garonne.

Cette compétition s'est très bien passée même s'il est à noter l'incivilité de certains conducteurs malgré la présence de la police, des signaleurs et des organisateurs et de la municipalité. Le CNC est conscient qu'organiser une compétition de ce type sur des routes ouvertes à la circulation pose un réel problème, une solution va devoir donc être trouvée pour l'avenir.

• BMC : 9 et 10 avril 2005. Beaucoup de monde ont participé à cette compétition de jeunes malgré le mauvais temps.

• Stages Equipe de France. Les stages de février se sont bien déroulés malgré une météo peu clémente. Monsieur BROUSTAUT informe les membres du CA du bon état de santé de Serge GARDERES en arrêt de travail jusqu'à mi-mai. En l'absence de Serge, le déplacement à New York a été assuré par Sandrine RABAUD qui a géré les juniors et les seniors.

Sur le plan international, la réglementation reste relativement floue mais il est à noter que le CIC a sollicité la France pour la nomination d'un juge sur le Championnat du Monde qui se déroulera en Chine. Monsieur GIGAN a donc été proposé.

Monsieur BROUSTAUT informe le CA que le 24 avril se déroulera le Championnat du Monde marathon des vétérans et qu'il a signé des attestations de licences afin de permettre à des licenciés français de pouvoir participer à cette compétition. Par contre, le CNC ne nommera pas de délégué sur cette compétition.

Le week-end du 9 et 10, deux compétitions sont programmées :

- le championnat d'Europe vétéran en Suisse
- le Championnat du Monde de descente organisée, à l'insu de la FFRS, à LYON.

• Elections CNC

Le Comité National Course accueille 60 % de nouveaux élus. Lors de la première réunion, les objectifs de chacun ont été fixés. Le CNC a décidé de ne programmer que 2 réunions par an au lieu de 4, et de privilégier les échanges par internet. Il est à noter également que la mise en place des jurys coûte très cher, c'est un sujet que le CNC devra étudier.

Monsieur BROUSTAUT annonce la création d'une nouvelle commission calquée sur le nouveau format des compétitions et chargée de la gestion administrative des courses. Une des priorités de cette commission est de créer un logiciel capable de sortir, à partir de la photo finish, les classements des différentes courses. Les cahiers des charges des compétitions doivent également être revus ainsi que le site internet.

RINK HOCKEY

Monsieur CHIFFOLEAU Jean Paul, Président du C.N.R.H., déclare que son Comité va tenter de se remettre de l'attaque frontale menée contre sa discipline lors de la dernière assemblée générale, attaque ayant consisté à la priver de deux membres éminents au sein du Bureau Exécutif fédéral : Messieurs Joël RETUREAU et Francis LUCAS. Il souhaite à cette occasion les remercier de la part active menée en faveur de la fédération durant de très longues années, et déplore que la FFRS doive se priver des compétences de ces deux brillants bénévoles dont les rapports présentés lors de la récente A.G. électorale ont d'ailleurs été adoptés quasiment à l'unanimité. Comprenne qui pourra !



Il évoque ensuite l'activité de sa discipline depuis le dernier Conseil d'Administration fédéral.

Eu égard à la stagnation des licenciés « rink-hockey », la Direction Technique Nationale, en liaison avec le C.N.R.H., a lancé une action de développement à titre expérimental dans l'inter-région Rhône-Alpes/Auvergne. La récente réunion tenue à Bourgoin-Jallieu avait pour objet de présenter cette action aux clubs et élus locaux, action dont les objectifs sont la formation des « benjamins » et « minimes 1^{ère} année », le tutorat de leurs entraîneurs et la mise en place d'opérations de promotion.

Le comité directeur élu lors de la dernière assemblée générale se réunira les 11 & 12 juin 2005. A l'ordre du jour : constitution du nouveau bureau et des diverses commissions (seul le Président a été élu le 19 mars), synthèse de la saison 2004/2005, préparation de la saison 2005/2006, mise en œuvre des opérations de développement, ...

Au plan national : les différentes compétitions nationales arrivent à leur terme.

Au plan international :

- la France a obtenu une modeste 6^{ème} place au Tournoi de Montreux. Elle est toutefois en phase de préparation pour le Mondial « A » de SAN JOSE (USA) en août prochain. Elle participera ainsi, fin Juillet aux Açores, au tournoi sur invitation regroupant également le Portugal, l'Espagne et l'Italie.

- d'ores et déjà, les autres équipes nationales (Jeunesse et Juniors garçons et Seniors féminines) préparent également leurs Championnats d'Europe respectifs.

- pour des motifs financiers, la DTN et le CNRH s'interrogent toujours sur l'éventuelle participation de la France au Mondial des moins de 20 ans en novembre/décembre en Argentine. Le mot d'ordre est : économies à tous les niveaux pour nous permettre d'être présents.

- félicitations aux deux jeunes arbitres DUVAL Stéphane et MAURY Stéphane qui ont été brillamment reçus à l'examen d'arbitre international.

- la France a déposé une option pour l'organisation des Championnats d'Europe de la Jeunesse en 2007 (option qui devra être confirmée lors du Congrès du C.E.R.H. programmé en juillet prochain. L'accord de principe de la FFRS est ainsi sollicité et obtenu).

ROLLER IN LINE HOCKEY

En l'absence de Monsieur Gilbert PORTIER qui a dû se rendre sur une compétition, l'intervention est faite par Monsieur BLANCHET.

Le 3 avril, le CNRILH a tenu sa réunion de constitution. 4 femmes font parties de ce comité sur un total de 15 membres. Il est à noter que les deux membres suppléants ont accepté leur fonction. Les résultats de cette constitution sont les suivants :

- Secrétaire général : Véronique NOURY
- Trésorier général : Jean Pierre CHABERNAUD
- Vice-Présidents : Bénédicte PREUX, Vice-Présidente chargée des compétitions et Alain BLANCHET, Vice Président délégué au partenariat.

Les championnats nationaux sont en cours. Pour l'année prochaine, le CNRILH a plusieurs projets :

- passer le championnat de nationale 1 à 12 clubs
- nationale 2 : 26 clubs à ce jour. Passer à 4 poules de 8 avec un découpage en 2 zones
- nationale 3 : 130 clubs. Passer à 4 zones avec la création d'une nationale 4.

Monsieur BANCHET indique que le CNRILH dispose maintenant de sa propre structure et des balustrades. Cette structure peut être déplacée sur des sites où les clubs n'ont pas la possibilité d'accueillir l'organisation de finales.

Monsieur BLANCHET revient sur le mondial 2005 qui accueillera 600 athlètes et qui devient une véritable « usine à gaz ». Il signale en effet qu'organiser une telle compétition avec à ce jour 30 nations va vite devenir ingérable et qu'il serait judicieux de programmer un Mondial A et un Mondial B. Hervé LALLEMENT indique qu'il serait même préférable de prévoir alternativement un Championnat d'Europe et un Championnat du Monde comme cela se fait dans les autres disciplines collectives.

Monsieur BLANCHET sollicite Monsieur BELLOIR afin de savoir si Sandra LAURENT, la secrétaire mise à la disposition du CNRILH et du CNC ne pourrait pas bénéficier de conditions de travail mieux adaptées avec notamment un bureau individuel. Le Président répond qu'à ce jour aucun bureau n'est vacant mais que ce problème sera à soulever lors du projet global de réaménagement du siège fédéral.

ROLLER ACROBATIQUE

Madame HEMAR précise que l'équipe complète de la commission nationale de roller acrobatique qui sera composée environ de 8 personnes est en cours de constitution.

Le souhait est de créer des commissions fédérales par spécialité, chaque commission de spécialité étant elle-même constituée de plusieurs personnes.

En 2005, la priorité de la CNRA est d'assurer la qualité des compétitions nationales.

Il est à noter que le Championnat de France de Bowl a déjà eu lieu à Marseille les 9 et 10 avril derniers.

Le CNRA souhaite également orienter ses décisions afin

- d'améliorer la communication interne auprès des clubs, des ligues et des comités départementaux
- de structurer le fonctionnement de l'équipe
- de réviser des statuts et règlements afin de les faire valider par le C.A.
- de créer des supports écrits pouvant aider les clubs dans les organisations des compétitions.



CA du 16 avril 2005 - Suite 3/3

Pour 2006, la CNRA souhaiterait mettre en place des actions afin de :

- finaliser le BEF
- programmer des stages pour créer une véritable équipe de France
- découper la France en zone afin de constituer un maillage pour mettre en place des compétitions régionales de proximité.

Madame HEMAR indique que la CNRA va s'efforcer de rechercher l'équilibre entre le développement national et le développement de la masse dans le respect des moyens mis à sa disposition.

Le docteur FANCA soulève la question du port du casque qui devrait être rendu obligatoire pour les plus jeunes. Madame HEMAR indique qu'elle est d'accord avec cet état de fait et qu'il sera plus facile de faire intégrer cette notion au plus jeune une fois que les règlements seront clairs.

Enfin, Madame HEMAR informe les membres du CA que la CNRA est en rapport permanent avec les instances internationales afin que le roller acrobatique soit reconnu par la FIRS.

RANDONNEE

La commission nationale randonnée a été constituée dans son intégralité :

- Cyril ABBAS : Secrétariat/Communication - Web master
 - André DARDARD : suivi de la Trésorerie
 - Adeline LE MEN : Formation et enseignement
 - Michel SAINT LARY : relation avec l'Association Française des Vélos Voies Vertes (AF3V), la prochaine réunion est programmée le 28 mai.
- Une autre personne a également rejoint cette équipe Serge RODRIGUEZ.



En ce qui concerne l'amélioration du site internet, Monsieur PIGEYRE demande à Hervé LALLEMENT si les quatre cadres techniques qui avaient été désignés à savoir : Thierry CADET, Matthieu BOHER, Fabien SAVREUX et Pascal BRIAND vont effectivement continuer de travailler pour la CNR. Monsieur LALLEMENT indique que seul Matthieu BOHER pourra à l'avenir apporter son aide.

Monsieur ABBAS informe les membres du CA que le site WEB a subi des améliorations qui ont été possibles dès la récupération des codes d'accès auprès de la société ODSI. En 3 mois, 7 700 visiteurs se sont connectés sur le site.

Cependant, un nouveau site est en cours d'élaboration : son architecture est déjà créé et le contenu a été identifié (calendriers, parcours, règlement intérieur, formation). Ce nouveau site sera développé en système PHP et sera couplé à une base de données, ce qui lui permettra d'être très rapide.

SKATEBOARD

Monsieur RAYMOND indique que 8 étapes de Championnat de France ont été programmées. Lors des premières étapes, la CNS a réalisé des économies d'échelle en nommant des juges de la région. Au total 40 juges interviendront sur les 8 étapes.

La CNS a participé à Munich au mois de Février à la création de la Commission Européenne de Skateboard. Cette commission composée de 12 membres a pour objectif entre autre l'organisation d'un championnat européen.



D'autre part, afin de créer la commission Internationale de skateboard composée de 25 pays, une rencontre a eu lieu à Lausanne au mois de Février. Cette commission a pour objectif d'intégrer la discipline Rampe (avec le BMX) aux Jeux Olympiques.

En ce qui concerne le fonctionnement général de la CNS, Monsieur RAYMOND souhaite axer le développement sur le circuit national. Par conséquent, la CNS a engagé pour 2005 un prestataire extérieur chargé de favoriser la communication interne et externe et formuler une politique de développement sportif.

Ainsi, même si le site internet a été revu et qu'il est maintenant possible de télécharger directement certains documents, la CNS souhaiterait développer un système de forum pour privilégier les échanges et les réflexions. Le but final est de mettre en place en septembre/octobre des états généraux dans divers domaines.

Un des autres objectifs de la CNS est le développement des circuits régionaux afin d'améliorer les relations avec les clubs, les ligues et les comités départementaux.

Monsieur RAYMOND demande au Président ce qu'il en est du report des 20 à 25 000 € ? Monsieur BELLOIR indique qu'il a été demandé à Madame DELGADO d'établir une note explicative sur ce sujet. A réception de cette note, une décision sera prise.

Monsieur RAYMOND souhaiterait que la CNS puisse bénéficier de la communication générale de la FFRS. En effet, il demande par exemple s'il serait possible que le magazine Roller Skate puisse établir un hors série spécial skateboard. D'autre part, il sollicite l'aide de la FFRS afin de savoir si la CNS pourrait bénéficier d'une aide financière sur la ligue budgétaire « relations internationales » pour le financement de ses déplacements dans le cadre de la Commission Internationale de Skateboard.

Enfin, Monsieur RAYMOND demande des informations complémentaires sur les factures des partenaires réglées par la CNS et pour lesquelles la TVA n'a pas été récupérée dans le cadre des activités commerciales.

Monsieur BELLOIR indique qu'il a bien pris note de ces différents questions auxquelles il s'efforcera d'apporter des réponses prochainement.

• Questions diverses

Site Internet FFRS

Monsieur BELLOIR indique que le site actuel ne donne pas satisfaction.

Toutes les hypothèses sont donc envisageables sur la restructuration de ce site. Il demande donc à Monsieur PIGEYRE, Secrétaire Général, de constituer une Commission avec des personnes de chaque discipline et les personnels du siège directement impliqués. Cette Commission gérée par Monsieur ABBAS devra être en mesure de présenter plusieurs projets pour la prochaine réunion du CA du 17 Septembre.

CNOSF

Monsieur BELLOIR informe les membres du CA qu'il s'est porté candidat à un poste du Conseil d'Administration du CNOSF.

Représentation de la FFRS dans les instances internationales.

Monsieur BELLOIR demande à ce que les membres du CA se prononcent sur le principe de la désignation d'un représentant français, en vue d'une élection au sein des instances internationales (CERS).

La prochaine réunion n'étant qu'au mois de septembre, Monsieur BELLOIR demande au CA d'autoriser le Bureau Exécutif de désigner la personne qui serait chargée de représenter la FFRS.

Informations diverses

Monsieur BELLOIR donne des informations sur les différents contrats en cours :

- signature d'un contrat avec la Société Roller Service pour l'organisation de la French In Line Cup
- reconduction du contrat avec la revue Rollerskate pour 7 numéros pour un montant de 42 000 €. Ce contrat comprend l'achat par la Fédération de 1000 numéros du magazine.
- signature d'un accord de partenariat avec Hawaï Surf ayant notamment pour objet la mise en place d'une passerelle informatique entre les deux bases de données pour permettre aux licenciés d'obtenir des tarifs préférentiels. Un lien sera également établi entre leur site et le site fédéral. La Société Hawaï Surf versera à la FFRS 6 000 € HT et sera autorisée à utiliser la base de données « licences compétition » afin de communiquer auprès de ces derniers.

Le Président indique qu'une négociation est en cours avec le Conseil Général du Val d'Oise pour la signature d'une convention de partenariat qui portera sur :

- l'organisation du marathon du Val d'Oise,
- la création d'un pôle espoir de Patinage Artistique à Eaubonne,
- une aide fédérale en matière d'aménagement de skatepark par l'intermédiaire de la prestation OPTIMA
- la structuration et le développement des clubs du département.

Monsieur BELLOIR rappelle que la carte licence de la saison prochaine apparaîtra sous un nouveau design. De plus, le programme des licences va évoluer dans le sens où la saisie manuelle va disparaître pour laisser place uniquement à la saisie internet.

A la lecture des différents fascicules de présentation des disciplines, Madame LE BORGNE demande s'il est prévu que les ligues soient dotées de cette documentation. Hervé LALLEMENT indique qu'effectivement une dotation aux ligues est prévue. D'autre part, les clubs pourront également acquérir ces documents, à un tarif très intéressant (modalités à définir). Cependant le fascicule n'est pas encore complet puisqu'il manque les informations sur les disciplines, Patinage Artistique, Roller In Line Hockey, Roller Acrobatique et Skateboard.



BE du 21 Juin 2005

EXTRAITS DE PROCES VERBAUX

Bureau Exécutif (21 Mai 2005)

Projet de PV sous réserve d'approbation ultérieure et définitive par le B.E.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 Novembre 2004
- Communication au sein du Bureau Exécutif et vers l'extérieur

Ces deux points sont abordés simultanément et présentés par le Secrétaire Général, qui transmet aux membres une « proposition sur les moyens de communication à partir du Bureau Exécutif ».

Alain PIGEYRE évoque son expérience d'administrateur sous le mandat précédent, laquelle ne lui a pas donné entièrement satisfaction s'agissant des informations provenant du Bureau Exécutif et d'une consultation jugée insuffisante du Conseil d'Administration. Il regrette que des décisions aient parfois été prises par une minorité de dirigeants principaux.

Une meilleure communication et une bonne circulation de l'information sont donc nécessaires et doivent commencer à s'appliquer en interne au Bureau Exécutif. (...)

Le procédé de communication interne au Bureau développé par Alain PIGEYRE, consistant à porter à la connaissance de tous l'état d'avancement des principales actions fédérales en cours, est approuvé par l'ensemble des membres.

Il est convenu que chacun participe à la mise à jour de ce document, Alain PIGEYRE se chargeant de la coordination et de la diffusion régulière.

Calendrier prévisionnel des réunions de Bureau Exécutif :

- le mercredi 7 septembre en fin d'après midi : réunion téléphonique
- le vendredi 18 novembre en fin d'après midi à Bordeaux (réunion des Présidents de Ligues le lendemain)
- le samedi 21 janvier 2006 (lieu à déterminer)
- le mercredi 8 mars 2006 : réunion téléphonique
- le samedi 8 avril (lieu à déterminer)

Ces réunions pourraient se tenir à Bordeaux, Nantes ou Paris.

S'agissant de la communication en interne des différents procès verbaux de réunions institutionnelles et souhaitant ainsi répondre aux attentes en la matière, il est décidé de :

diffuser les procès verbaux de Conseil d'Administration dès leur première version « sous réserve de modifications et dans l'attente de leur approbation », auprès des organes internes - communiquer selon les mêmes modalités, les PV de Bureau Exécutif aux membres du Conseil d'Administration, sous le sceau de la confidentialité.

Nicolas BELLOIR évoque les modes de diffusions envisageables et réactifs, en plus du Bulletin fédéral qui paraît pour l'heure deux fois par an : dans l'attente de la création d'une rubrique « gestion documentaire » sur le site internet permettant la mise en ligne et la consultation par les licenciés exclusivement, via un accès réservé, cette diffusion sera effectuée par courrier électronique.

La validation provisoire des PV par les membres des organes dirigeants concernés devra être effectuée par courriel en respectant une date limite.

• Représentation de la FFRS à la CERS

Nicolas BELLOIR informe au préalable de son élection au Conseil d'Administration du CNOF lors de l'Assemblée Générale électorale qui s'est tenue le 11 mai 2005, ce dont il est félicité. Cette élection assure à la FFRS une représentation importante au sein de l'instance suprême du sport français.

Gilbert PORTIER fait ensuite part de l'Appel à candidature lancé par la CERS en vue de l'Assemblée Générale électorale (1^{er} juillet 2005) du CERILH, le Bureau devant se positionner quant à une éventuelle candidature française à la présidence de ce Comité.

Le Bureau Exécutif décide de proposer la candidature de Gilbert PORTIER à la présidence du Comité Européen de Roller In Line Hockey.

Est ensuite abordée la question de la candidature d'un dirigeant français à l'élection à la CERS lors du prochain Congrès. (...)

Considérant que la représentation française est très importante (Bernard CHARLOT occupe à ce jour un poste de Vice Président qu'il souhaite quitter) notamment dans la perspective « olympique » qui se dessine, et après discussion entre les membres,

Le Bureau Exécutif propose la candidature du Secrétaire Général, Alain PIGEYRE, à un poste de premier Vice Président de la CERS.

• Etude des modalités de mise à disposition (interne) des nouveaux outils et supports de promotion

L'examen de cette question fait suite à l'impression par la Fédération des différents « flyers » de promotion et de communication (nouveau stand, image fédérale « Tous en roller » sur affiches et pochettes institutionnelles, fiches disciplines et formations). Ces nouveaux outils de promotion venant d'être déployés sur le terrain, nombre de Ligues, CDRS et clubs ont formulé le vœu d'en bénéficier.

Tel est justement l'ambition de cette initiative fédérale, que cette promotion puisse rejaillir sur les différentes composantes de la Fédération et être reprises par elles.

Nicolas BELLOIR se réjouit du succès rencontré par ces nouveaux supports et souligne à nouveau l'excellente qualité des documents et le travail de création réalisés par Thierry CADET.

Il s'agit donc à présent de définir les modalités de mise à disposition de ces outils auprès des clubs et des structures internes.

Il ressort clairement de la discussion engagée la nécessité, ainsi que le souligne Alain PIGEYRE, de pouvoir fournir ces documents selon les attentes et les différentes pratiques sportives de chacun et de permettre un réapprovisionnement en fonction de besoins spécifiques.

Il est donc décidé de mettre en œuvre cette mise à disposition selon les modalités suivantes :

*la Fédération adressera gratuitement à chaque club, Ligue et Comité Départemental 2 ou 3 kits de base (à déterminer en fonction du coût de l'envoi) comprenant 1 pochette A5, laquelle contient 1 flyer de chaque formation et 1 flyer de chaque discipline
y un descriptif des produits (affiches et pochettes A4 sont également disponibles) et un Bon de commande seront joints afin de permettre des commandes en nombre et à échéances fixes, de manière à centraliser efficacement les réimpressions et réapprovisionnements.
Le déploiement de ces kits est prévu fin juin, sous réserve que les fiches des disciplines en attente soient finalisées et que les délais d'impression le permette. Au besoin, il sera fait appel à un organisme de type CFA s'agissant du conditionnement.*

• Point sur les actions évènementiels et de partenariats

• Mondial RILH

Frédéric MEIFFRET intervient sur ce point et rappelle les éléments chronologiques ayant conduit à l'organisation des épreuves à Viry Châtillon, dont il souligne l'accueil très professionnel.

Il aborde un certain nombre de points concernant l'organisation :

- les multiples initiations et activités roller et roller hockey destinées à attirer les pratiquants vers une structure club. Selon lui, les Mondiaux ne sont « qu'un écran pour accueillir une image roller » et celui-ci dispose d'un potentiel très important en terme d'intérêt du public, des médias, des partenaires

- l'équilibre budgétaire sera trouvé sur les phases de compétition à Bercy si au moins 4000 places payantes sont commercialisées

- son agence FM Média procède à une forte campagne d'incitation auprès des clubs pour réellement les inciter à venir nombreux assister aux matches

- suite à l'incendie de la patinoire, laquelle n'est pas entièrement détruite, la solution la plus adaptée semble être, en dehors d'une piste sous chapiteau très onéreuse, d'établir le deuxième site d'épreuve à EVRY. Cette solution étant pour l'heure confrontée à quelques difficultés d'ordre politique. Ce site se trouve à 10 kms en bus du site principal de Viry et pourrait permettre l'obtention de subventions supplémentaires. Sur cet aspect, il note que les collectivités sont sensibles à la situation délicate générée par l'incendie et la possibilité d'être aidé financièrement pour y faire face

- il rappelle que le principe de la mixité des épreuves a été retenu sur chacun des sites

- s'agissant des partenariats en cours, il évoque celui d'équipementiers, des Brioches Pasquier, de Babybel, de TORRENTE (textiles, prévu à ce jour 15000 € + équipements arbitres pour un montant de 30000 €) ainsi que des échanges marchandises avec de nombreux prestataires.* (...)

• French in Line Cup / Roller Urban Tour / Marathon du Val d'Oise / 24 h du Mans

Le Président informe de la signature du contrat de partenariat FILC et RUT, dans les conditions exposées en Conseil d'Administration. Il souligne que les reportages sur la chaîne « Sport + » sont actuellement diffusés.

S'agissant du Roller Marathon du Val d'Oise, la participation de la Fédération s'articule principalement autour de la prise en charge des assurances tel l'évènement, des primes aux athlètes, en contrepartie d'un affichage promotionnel. Nicolas BELLOIR ajoute que la convention globale de partenariat avec le Conseil Général du Val d'Oise, incluant d'autres aspects tel la mise en place d'une structure de type pôle et le développement de conseils techniques en équipements est actuellement en discussion, la FFRS considérant à ce jour ne pas avoir obtenu de contreparties suffisantes.

Il fait part d'un rendez-vous avec Tony MOGIS, dont l'agence évènementielle « PHILIPPIDES » est organisatrice des 24 H du Mans. Ce dernier a sollicité la Fédération pour la conclusion d'un partenariat. Nicolas BELLOIR est convaincu de l'intérêt réciproque des deux parties à collaborer, considérant l'impact d'un tel évènement.

BE du 21 Mai 2005 - Suite 1/1

Après avoir écarté une première proposition qui aurait conduit la Fédération à « acquérir » des espaces publicitaires pour un montant de 15 000 €, une seconde proposition a retenu l'attention du Bureau Exécutif, en assurant à la FFRS une visibilité intéressante en contrepartie d'une prise en charge des assurances et des défraiements des Juges (document en annexe). Un contrat finalisant cet accord est en cours d'établissement, tandis que la FFRS se charge d'effectuer auprès de MMA (dont il est précisé qu'elle bénéficiera, à l'instar du Marathon du Val d'Oise, d'une exposition publicitaire aux côtés de la Fédération au terme d'un partenariat spécifique), les démarches nécessaires en vue d'assurer l'évènement, l'organisateur et les participants. Il est également décidé que les Juges seront indemnisés directement par la Fédération.

• MMA

Patrice MAZAUD fait part du Rendez-vous annuel organisé avec la Direction de la Communication de MMA deux semaines plus tôt, ayant pour objet de faire le point quant au partenariat institutionnel et d'envisager un accompagnement plus affirmé de MMA sur la déclinaison des nouveaux visuels et supports de communication, ainsi que sur le calendrier évènementiel de la Fédération. Pour mémoire, le partenariat 2004 portait essentiellement sur la reproduction du logo MMA sur les licences et tous documents de communication, et en contrepartie, sur une dotation de 10 800 € HT. Cette dotation doit s'élever en 2005 à 15 000 € HT minimum (condition incluse dans l'appel d'offre "assurances" en 2004).

Tout en félicitant la FFRS pour la qualité de ses initiatives, MMA a malheureusement laissé entendre que ce partenariat, pour des raisons d'orientations stratégiques de communication différentes, ne serait vraisemblablement pas revu à la hausse.

MMA étudiera également les modalités d'une participation à l'occasion des Mondiaux de RILH, sujet abordé à cette occasion par Gilbert PORTIER, Alain BLANCHET et Frédéric MEIFFRET.

• Hawaï Surf

Le partenariat est aujourd'hui conclu et porte principalement sur la possibilité offerte par la Fédération à Hawaï de communiquer auprès des licenciés, en contre-partie de tarifs avantageux consentis sur les articles sportifs roller et skate et d'une dotation complémentaire de 6 000 € HT.

• Etude de contrats de prestations

• Location longue durée des véhicules

Le Président souhaite aborder cette question compte tenu de l'importance du parc et d'initiatives récentes et dispersées de certains Comités, ayant conduit à son augmentation. Il rappelle que ce dossier doit être géré comme lors du mandat précédent de façon centralisée au siège de la Fédération, système devant ainsi garantir maîtrise et cohérence. C'est pourquoi avant toute location nouvelle ou aux conditions différentes, son avis devra être sollicité.

Aujourd'hui, le parc se compose à la fois de véhicules Peugeot (8), Renault (2) et Opel (2) et représente un coût mensuel de location de près de 5 000 €, auxquels s'ajoutent 550 € d'assurances mensuelles.

Il ajoute que le véhicule de l'ancien Président Joël RETUREAU a pu être restitué par anticipation.

Marie Claude MARTINEZ s'étonne de l'imputation au CNPA du véhicule utilisé par Françoise LEO-NARD, alors que celle-ci s'en sert dans le cadre de ses déplacements pour le pôle artistique.

Le Directeur Technique National répond qu'en 2006, l'imputation de cette charge pourra être effectuée sur le pôle, mais que le budget correspondant sera déduit de la dotation au CNPA.

Il précise, dans le même ordre d'idée, que les coûts du BOXER utilisé pour le CNC sont répartis sur 4 postes budgétaires distincts : les 3 collectifs France - Jeunes - Espoirs et le pôle de Talence.

Jean-Paul CHIFFOLEAU indique que le dernier véhicule loué par le CNRH et utilisé par Dan MORTEUX est destiné à soutenir un dispositif, récemment mis en œuvre par le CNRH, de développement dans les clubs de la Ligue Rhône Alpes.

Marie Claude MARTINEZ s'interroge sur les fondements de l'attribution aux Conseillers Techniques Sportifs de véhicules de fonctions et sur leur utilisation dans le cadre de leur activité professionnelle. Elle souhaite ainsi que soit évalué le nombre de kilomètres effectués dans le strict cadre de l'activité de la discipline.

• SFR 5 sur 5

Patrice MAZAUD présente l'offre commerciale faite à la Fédération par la société SFR Entreprises - 5 sur 5, suite à la mise en concurrence de la société Orange, auprès de laquelle sont à ce jour souscrits les forfaits de la flotte de 31 téléphones portables.

Après plusieurs négociations, auxquelles a été associée la Trésorière, tant sur les forfaits (économie prévisionnelle d'environ 30 % par rapport aux conditions actuelles) que sur la dotation en matériel haut de gamme et renouvelable, la proposition SFR s'avère très intéressante. Elle offre des solutions (facturation à la seconde, mixité des options parc global/convergence et pack PME) semblant adaptées aux différentes habitudes de consommation des utilisateurs et aux contraintes de gestion.

Le rachat des engagements Orange en cours sera rapidement amorti grâce notamment à la gratuité des abonnements sur 3 mois. Il est précisé que la migration des abonnements de Orange vers SFR est offerte, sans changement de numéro.

Le Bureau Exécutif accepte la proposition de SFR - 5 sur 5 et la migration de la flotte vers cet opérateur.

• CVF (gestion des licences)

Le Président rapporte la teneur d'un Rendez-vous organisé dans les locaux parisiens de CVF, en présence d'Alain PIGEYRE, de Patrice MAZAUD et de Sandrine PICOU afin d'envisager les modalités d'évolution de la gestion des licences de la Fédération.

Il s'agit principalement d'étudier les conditions du passage au « tout internet », permettant une gestion, des traitements statistiques et des fonctionnalités nettement plus optimisés. Cette évolution s'accompagne d'un développement informatique chiffré à 18 800 € HT par CVF. Il est précisé que cet investissement sera compensé par le changement de prestataire de l'impression des licences qui ne sera plus CVF à la rentrée prochaine mais PARAGON IDENTIFICATION.

Ce changement, conséquence du passage de la licence 2005-2006 sous format carte plastique, s'accompagnera de la suppression de la facturation des prestations liées à l'édition et l'envoi des licences (15 000 € sur les 9 derniers mois).

Au vu du nombre de clubs utilisant encore le minitel (109) il est cependant souhaitable de maintenir au moins une année le système minitel. CVF propose de développer le système de manière à préserver les deux possibilités de saisie tout en permettant de bénéficier des nouvelles fonctionnalités du développement Internet, par un procédé de fusion quotidienne des données.

Le Bureau Exécutif approuve la poursuite des démarches engagées en ce sens, ayant pour objectif à moyen terme la gestion des licences sur Internet exclusivement. (...)

• Discussion sur l'aménagement des locaux du siège

- Le dépôt actuel (à Bègles, à 5 kms du siège) n'est plus adapté aux besoins de stockage (de matériel promotionnel notamment) dans un endroit sec et à proximité des bureaux, ou mieux, sur place. De plus, le matériel entreposé n'est en parti plus utilisé (ex Roller Tour) ou en mauvais état désormais, il sera dès lors opportun de procéder à une réorganisation voire à une vente et, si possible, de résilier le contrat de location quitte à devoir louer un autre local moins vaste et plus proche du siège.

- L'aménagement des locaux du siège de manière à permettre la création d'un, deux ou trois bureaux supplémentaires, afin notamment de répondre aux attentes des dirigeants RILH et de leur employée qui regrettent les conditions peu satisfaisantes dans lesquelles ils oeuvrent, au niveau de l'accueil, lieu de passage et d'appel téléphonique fréquents.

Nicolas BELLOIR rappelle que les contraintes relatives au plan local d'urbanisme s'opposent aujourd'hui à l'idée d'extension du siège, chère à l'ancien Président. Il évoque l'option d'un déménagement, à terme, vers une zone tertiaire avec espace de stockage.

Dans l'immédiat, il est convenu :

- de procéder à un rayonnage dans la salle de restauration du Rez-de-chaussée afin de l'aménager partiellement en un lieu de stockage pour le matériel régulièrement déplacé lors des évènements fédéraux, tout en préservant espaces déjeuner et reproduction

- d'étudier la faisabilité de la reconversion du Bureau des élus en bureau à 3 postes de travail, transformant le plus petit bureau du 1er en nouveau bureau des élus. (...)

• Préparation réunion Internet

Alain PIGEYRE fait part d'une réunion clientèle organisée à Metz par ODSI, hébergeur du site fédéral, à laquelle a participé Cyril ABBAS qui s'est vu présenter de nouveaux produits développés en matière d'internet.

Le Directeur d'ODSI pourrait éventuellement assister à la réunion prévue au siège de la Fédération le 3 juin pour redéfinir les orientations de la Fédération quant à l'évolution du site, ce à quoi Nicolas BELLOIR n'est pas favorable, préférant que cette réunion demeure interne.

Cyril ABBAS présentera différentes possibilités et 3 projets de refonte du site. Selon lui, il apparaît clairement que le site de la FFRS est dépassé au niveau technique depuis quelques années (HTML + base de donnée 4D). A l'heure actuelle, le besoin de la FFRS est de pouvoir relayer facilement des informations (...) sur un site Web qui peut gérer du contenu de manière dynamique. Les 3 projets qu'il compte présenter au Conseil d'Administration intègrent ce besoin plus d'autres, comme la facilité de saisie des informations, la possibilité de gérer du contenu chargé, d'avoir une charte graphique dédiée à la FFRS, des modules dédiés aux besoins de la FFRS, etc... Tous ces projets intègrent la volonté du bureau exécutif et du Conseil d'Administration, consistant à « Rétablir tous les types de communication ».

INFORMATION DES DISCIPLINES



Randonnée

La Commission Nationale Randonnée a mis en place le Brevet d'Encadrant Fédéral (BEF Randonnée). La première session qui comporte 3 modules et 5 unités de formation aura lieu à partir de Novembre 2005 pour les modules 1 et 2, et courant du premier trimestre 2006 pour le module 3. Ce BEF est destiné aux « staffeurs » afin d'obtenir le BEF 1er échelon d'Escorteur, il sera suivi par le BEF 2ème échelon d'organisateur de randonnée.

EXTRAITS DE DECISIONS DISCIPLINAIRES

Commission de Discipline d'Appel du 8 juin 2005

Affaire Arthur SURUN

- Suite au match de Rink Hockey du 6 novembre 2004 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France de 1^{ère} division, RHC LYON à RAC ST BRIEUC, le rapport de match établi par l'arbitre indique que M. SURUN « a lancé délibérément et violemment sa crosse en (sa) direction » et a de ce fait reçu un carton rouge direct pour agression envers l'arbitre.

- Par décision datée du 11 février dont M. SURUN accuse réception le 22 février, la commission de discipline de première instance inflige à ce dernier, « en plus du match de suspension automatique et déjà purgé » la sanction de « deux matches de suspension fermes à purger dans le championnat de France de 1^{ère} division + un match de suspension avec sursis + une amende de 20 € ». De plus, M. SURUN « devra passer avec succès son diplôme d'arbitre régional avant le 30/06/2005. A défaut il sera suspendu de toutes compétitions officielles pendant une durée de 4 mois (ou jusqu'à l'obtention du dit diplôme si celle-ci intervient avant) » ;

Considérant que le requérant, qui affirme avoir agi « par dépit et par sentiment d'injustice » mais sans intention d'agression envers l'arbitre vers lequel n'était pas dirigé intentionnellement la crosse, reconnaît la matérialité et la dangerosité des faits ;

Considérant les excuses et regrets exprimés en séance ;

Considérant que le requérant a, depuis le match de référence, participé à une autre rencontre dirigé par le même arbitre et dans un climat apaisé ;

Considérant l'absence d'antécédent disciplinaire ;

Considérant néanmoins que le manque de contrôle de l'intéressé, et son attitude irrespectueuse de l'esprit sportif, justifient l'application d'une sanction disciplinaire ;

Considérant qu'il y a lieu dès lors de confirmer le principe de la sanction mais de réduire des peines apparaissant mal adaptées à la situation ;

Par ces motifs, la Commission :

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort,

○ réforme la décision de première instance

○ inflige à Arthur SURUN la sanction d'un match de suspension ferme (à purger dans le championnat de France de 1^{ère} division à compter du premier match de la saison 2005/2006) et de 3 matches de suspension assortis du sursis.

Affaire Nicolas BRIERE

- Suite au match de Rink Hockey du 29 janvier 2005 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France de 3^{ème} division, RS MONT ST AIGNAN à US VILLEJUIF, le rapport de match établi par l'arbitre indique que M. BRIERE « est venu se faire justice lui-même (frappe avec son poing sur un joueur adverse) », ce geste ayant donné lieu à un carton rouge direct ;

- Par décision datée du 13 avril dont M. BRIERE accuse réception le 20 avril, la commission de discipline de première instance inflige à ce dernier, « en plus du match de suspension automatique et déjà purgé » la sanction « de deux matches de suspension ferme à purger dans le championnat de France de 3^{ème} division + une amende de 20 € » ;

Considérant que son absence à l'audience ne lui permet pas de soutenir l'appel formulé et qu'au surplus, aucun argument n'est développé à l'appui de sa saine ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu, dès lors, de remettre en cause le rapport établi par l'arbitre, qui fait foi ;

Considérant que les faits reprochés au requérant justifient l'application d'une sanction disciplinaire ;

Par ces motifs, la Commission :

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort,

○ confirme la sanction prononcée en 1^{ère} instance, à purger à compter du premier match de championnat de la saison 2005/2006.

Affaire Olivier OURY

- Suite au match de Rink Hockey du 29 janvier 2005 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France de 3^{ème} division, RS MONT ST AIGNAN à US VILLEJUIF, le rapport de match établi par l'arbitre fait état du jeu très agressif de M. OURY, lequel aurait « frappé avec son poing sur la tête d'un joueur de Mont St Aignan », ce geste ayant donné lieu à un carton rouge direct ;

- Par décision datée du 13 avril dont M. OURY accuse réception le 20 avril, la commission de discipline de première instance inflige à ce dernier, « en plus du match de suspension automatique et déjà purgé » la sanction « de deux matches de suspension ferme à purger dans le championnat de France de 3^{ème} division + une amende de 20 € » ;

Considérant que son absence à l'audience ne lui permet pas de soutenir l'appel formulé et qu'au surplus, aucun argument n'est développé à l'appui de sa saine ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu, dès lors, de remettre en cause le rapport établi par l'arbitre, qui fait foi ;

Considérant que les faits reprochés au requérant justifient l'application d'une sanction disciplinaire ;

Par ces motifs, la Commission :

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort,

○ confirme la sanction prononcée en 1^{ère} instance, à purger à compter du premier match de championnat de la saison 2005/2006.

EXTRAITS DE DECISIONS DISCIPLINAIRES

Commission de Discipline d'Appel du 8 juin 2005 (Suite)

Affaire Jean Jaxques PLOEGAERTS

- Suite au match de Rink Hockey du 18 décembre 2004 ayant opposé, dans le cadre du championnat de France de 2^{ème} division, CP ROUBAIX à HC VOIRON, le rapport de match établi par l'arbitre fait état d'insultes proférées à son encontre par M. PLOEGAERTS, chronométrateur du CP ROUBAIX, auquel a ensuite été attribué un carton rouge ;
- Par décision datée du 11 février dont M. PLOEGAERTS accuse réception le 21 février, la commission de discipline de première instance inflige à ce dernier, « en plus du match de suspension automatique et déjà purgé » la sanction « d'une suspension de toute fonction officielle dans les championnats de France de 2^{ème} et 3^{ème} division pendant une durée d'un mois »;

Considérant l'absence regrettable de M. PLOEGAERTS, ne lui permettant pas de soutenir en séance l'appel formulé ;
Considérant qu'il n'y a pas lieu, dès lors, de remettre en cause le rapport établi par l'arbitre, qui fait foi ;
Considérant que les faits reprochés au requérant justifient l'application d'une sanction disciplinaire ;

Par ces motifs, la Commission :

Statuant publiquement, contradictoirement et en dernier ressort,

O confirme la sanction prononcée en 1^{ère} instance, à purger à compter du premier match de championnat de la saison 2005/2006.

Affaire Carlos ALVES

- Le match de Rink Hockey du 9 janvier 2005 opposant, dans le cadre du championnat régional junior de la Ligue du Nord Pas de Calais, SCRA ST OMER à CP ROUBAIX, est arrêté avant son terme par M. PODEVIN, l'un des deux arbitres (chaque équipe fournissant un arbitre à cette occasion) qui indique dans son rapport que cet arrêt fait suite à une « dégradation » du match. Le second arbitre, M. ALVES, issu du CP ROUBAIX, est en désaccord avec cette décision. Selon lui, c'est au surplus le Président et délégué du CRRH (Comité Régional de Rink Hockey), M. SAMBOURG, qui aurait demandé l'arrêt du match afin de préserver les intérêts sportifs de l'équipe de St OMER. Il dénonce les insultes de la part du public, des dirigeants et des joueurs dont il a ensuite fait l'objet en réaction à son désaccord exprimé .

- La commission de discipline se saisit en première instance de ce litige et, par une décision datée du 25 février 2005, commande notamment de « faire rejouer le match dans son intégralité sur terrain neutre, et arbitré par un arbitre neutre, à huit clos(...) ». Par ailleurs, la Commission, « quant au motif comportement violent physique et verbal de l'arbitre M. ALVES, se déclare incompétente pour statuer sur ce point et confie le dossier à la commission de discipline du CNRH ».

- Par décision datée du 15 avril, la commission fédérale « après en avoir délibéré, a considéré que l'attitude de M. ALVES était contraire à l'éthique sportive. Toutefois, eu égard au fait que M. SAMBOURG est le Président désigné de la Commission de discipline de 1ère instance (section rink hockey), et bien qu'il n'ait pas siégé pour cette affaire (...) soucieuse de ne pas être qualifiée de « juge et partie », décide de confier le dossier à la Commission de discipline d'appel de la FFRS ».

Considérant qu'il ressort respectivement des dispositions des articles 2-2 et 14 du règlement disciplinaire applicable, relatifs pour l'un au pouvoir disciplinaire des Ligues régionales, pour l'autre aux dispositions relatives à l'organe disciplinaire d'appel, que :

- (Article 2-2) « les commissions de discipline régionales sont compétentes en première instance en matière disciplinaire, par dérogation aux dispositions du présent règlement, pour engager les procédures disciplinaires à la suite des litiges ou faits survenant dans leur ressort territorial respectif à l'occasion de manifestations ou compétitions n'excédant pas le niveau régional »
- (Article 14) « La décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par le Président de la Fédération ou de la Ligue concernée, le cas échéant, dans un délai de dix jours(...) ».
- L'appel contre une décision rendue par une commission de discipline régionale est formulé devant la commission de discipline de première instance fédérale qui se prononce en qualité d'organe disciplinaire d'appel et en dernier ressort ».

La Commission constate dès lors qu'elle ne peut réglementairement et valablement statuer en appel d'une décision elle-même rendue en appel et en dernier ressort par la commission de discipline de première instance (section rink hockey).

De manière surabondante, la commission constate qu'elle n'est pas régulièrement saisie en appel.

Par ces motifs, la Commission :

Statuant publiquement et contradictoirement

O se déclare incompétente réglementairement.

Conseil de prévention et de lutte contre le dopage du 10 janvier 2005

Affaire Richard LECOMTE.

Rappel des faits :

* *Décision de la commission de discipline de première instance de lutte contre le dopage du 24 septembre 2004*

« La Commission de discipline de première instance s'est réunie en séance non publique le 24 septembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Philippe LACHAUME et en présence de M. Rolland BROUSTAUT, membre de la Commission ; le quorum prévu à l'article 9 alinéa 1^{er} du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFRS n'étant pas atteint, la Commission n'a pas pu statuer ; Le délai de 10 semaines à compter de la réception du rapport d'analyse imparti à la Commission pour statuer, prévu à l'article 23 du règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFRS, arrivant à son terme, la Commission est dessaisie et l'ensemble du dossier est transmis à l'organe disciplinaire d'appel en application de l'article 23 alinéa 2 ».

* *Décision de la commission de discipline d'appel de lutte contre le dopage du 27 octobre 2004*

« La commission décide :

- article 1^{er} : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Richard LECOMTE **la sanction de la suspension de compétition pour une durée de un mois assortie du sursis.**

- article 2 : la sanction prononcée prendra effet à la date de la réception de sa notification.

- article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (33) dans un délai de deux mois à compter de la réception de sa notification.»;

Extrait de décision du Conseil de Prévention et de lutte contre le dopage

« Lors du championnat de France sur route de roller skating organisé le 5 juin 2004 à Mouilleron le Captif (Vendée), M. Richard LECOMTE a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage me 19 juillet 2004, ont fait ressortir la présence d'acide-11-nor-delta-9-THC-9 carboxylique, métabolite du cannabis.

Par une décision du 10 janvier 2005, le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage a prononcé la sanction de l'interdiction de participer pendant trois mois, dont un avec sursis, aux compétitions et manifestations sportives, organisées ou autorisées par la Fédération Française de Roller Skating ».